

Écrit par Administrator

Lundi, 16 Novembre 2009 03:18 - Mis à jour Jeudi, 28 Janvier 2010 05:51

There are no translations available.

Avant de signer (ou de pas signer) la pétition qui se trouve à la fin de ce texte, nous vous prions de bien vouloir lire les informations qui vont suivre.

Elles ont été établies à partir de plusieurs courriers qui ont été adressés à l'association POSITIFS et des réponses que nous y avons apportées.

Nous avons reçu récemment un document du ministère de la Santé sur le Sida.

Nous avons constaté que certaines associations n'étaient pas citées, notamment la vôtre - POSITIFS, qui pourtant réalise un travail important d'aide directe aux malades, avec votre fonds d'aide et la transmission d'informations très variées (notamment sur votre serveur Internet), s'attachant à aborder les sujets avec un regard critique aussi bien sous leur angle officiel que non officiel, et qui ne concernent pas que le Sida.

Ne pas rendre visible votre association ne vous aidera pas à faire connaître votre fonds d'aide pour les personnes en état de précarité, qui vivent notamment en France et en Afrique. Et, pourtant, il n'y a pas beaucoup d'associations qui fassent un tel travail et, d'après vos rapports publiés sur votre serveur Internet, vous semblez rencontrer bien des difficultés à obtenir des subventions et dons pour ce FAR.

L'État français ne vous subventionne même pas ! Cela est stupéfiant quand on pense que des ministères (Santé, Coopération, Jeunesse et Sports, etc.) subventionnent des associations afin de rémunérer des emplois salariés (sont-ils tous nécessaires ?). Et ces financements permettent à l'État de récupérer de l'argent par le biais des cotisations sociales ! Pourquoi ne pourrait-il pas utiliser ces "retours d'argent" pour subventionner des entreprises bénévoles comme la vôtre qui permettent d'aider directement les personnes dans la précarité ? *

Et cette omission est d'autant plus irrespectueuse que dans un de leur chapitre, qui prétend faire un historique du Sida et de la lutte qui s'est développée, c'est toujours les mêmes associations qui sont citées, la vôtre est encore "oubliée"!

B.16. Pétition Contre Plusieurs Formes D'exclusion, et Pour le Soutien à la Luite Contre le SIDA et Contre

Écrit par Administrator

Lundi, 16 Novembre 2009 03:18 - Mis à jour Jeudi, 28 Janvier 2010 05:51

Avez-vous eu vent de ce document ? Dans la négative, nous pourrions vous l'adresser, si cela vous intéresse.

En tout cas, il serait nécessaire que vous réagissiez!

Et toutes nos félicitations pour vos actions.

Nous sommes tout à fait au courant de cette publication.

Puisque vous, et d'autres qui nous ont déjà contactés à ce sujet, insistez pour que nous réagissions, nous publions sur notre serveur Internet le courrier que nous avons adressé au ministère de la Santé, à ce sujet, le 10 janvier 2000 ; à ce jour (1er Mai 2000), nous n'avons toujours pas reçu de réponse. Vous trouverez ensuite quelques réflexions qui nous ont été inspirées par votre lettre (cf. astérisques réunies sous le titre Précisions), et pour terminer une pétition.

Voici donc, pour commencer, la copie de notre courrier
Paris, le 10 janvier 2000
Monsieur Bertrand Sachs
Division sida / DS2
Direction Générale de la Santé **

Monsieur,

Nous vous écrivons au sujet de la brochure Infection par le VIH et sida de l'association Arcat-sida dont la 7ème édition (1999) a été intégrée dans la collection VIH/Sida du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Que l'association Arcat-sida n'ait pas répertorié l'association POSITIFS dans son Carnet

B.16. Pétition Contre Plusieurs Formes D'exclusion, et Pour le Soutien à la Luite Contre le SIDA et Contre

Écrit par Administrator

Lundi, 16 Novembre 2009 03:18 - Mis à jour Jeudi, 28 Janvier 2010 05:51

d'adresses (p.161) est déjà critiquable puisque, comme les autres associations citées, nous avons une action régionale et nationale depuis 1989 (dans notre carnet d'adresses, édité sur notre serveur Internet, nous avons référencé de nombreuses associations, dont Arcat-sida ...).

Que le site Internet de l'association POSITIFS (<http://www.positifs.org/>) n'ait pas été référencé en page 150 nous semble encore plus critiquable car notre serveur est l'un des plus consultés parmi les serveurs dédiés au Sida : près de 800 000 connexions actuellement (la plupart des serveurs qui sont référencés en page 159 ne dépassent pas les 10 000 connexions). ***

Quant au chapitre Chronologie (p. 109-32), l'association POSITIFS n'est pas citée une seule fois (même pas à la date de sa création)!Ceci nous semble particulièrement grave car cela constitue une falsification de l'Histoire.

Le fait que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité cautionne cette façon de voir est particulièrement décevant.

La surprise de plusieurs membres ou sympathisants de l'association POSITIFS nous a donc conduit à vous écrire.En omettant systématiquement de citer l'association POSITIFS, vous donnez l'impression que cette association n'existe pas ou que son action est mineure. Cela est particulièrement méprisant pour le travail bénévole que nous effectuons (ainsi que pour celui effectué antérieurement par les membres décédés) et notamment par l'intermédiaire de notre serveur Internet, de notre service des réponses aux courriers et de notre Fond d'Aide Rapide / FAR (bien que nous n'ayons pu obtenir de subvention pour le FAR auprès de la Division Sida, nous avons pu venir en aide financièrement à plus de 120 personnes séropositives démunies).

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Adrien Caprani
Président

Ci-joint, pour plus de précisions, le dépliant de présentation de l'association POSITIFS.

Écrit par Administrator

Lundi, 16 Novembre 2009 03:18 - Mis à jour Jeudi, 28 Janvier 2010 05:51

LES SÉROPOSITIFS AU SERVICE DES SÉROPOSITIFS
ASSOCIATION LOI 1901 BP 230 75865 PARIS CEDEX 18
FAX : + 33 (0)1 49 82 72 55

Précisions apportées par le Dr Gilbert MAURISSON (Secrétaire général de POSITIFS) en date du 1er Mai 2000:

*

Cette suggestion nous semble effectivement fort intéressante : certains ministères octroient souvent des subventions pour que des associations de lutte contre le Sida (mais aussi des associations intervenant dans bien d'autres domaines) puissent créer un emploi salarié et en retour, comme il n'existe pas, dans ce cas, de procédure qui permette l'exonération des charges sociales pour ces emplois, l'État récupère indirectement une partie des sommes allouées ! Et c'est ainsi que l'État donne l'impression de s'engager plus qu'il ne le fait dans certaines causes (tout en créant des emplois ; ce qui est, certes, un point positif mais n'est pas le but principal de l'octroi de telles subventions...).

L'idée que l'argent correspondant à ces charges sociales puisse servir à subventionner d'autres projets associatifs, notamment dans le domaine de l'aide directe aux malades - que ce soit en général aussi bien que dans le cadre du Sida (et, bien entendu, pourquoi pas le Fond d'Aide Rapide / FAR de l'association POSITIFS ?) - nous semble effectivement très intéressante. Cela permettrait à l'État (donc à la Collectivité) de venir en aide à un plus grand nombre d'associations et, de manière indirecte, que les associations (quel que soit leur domaine d'intervention) qui reçoivent une subvention, participent à l'aide directe aux malades.

A ce propos, nous voudrions signaler que l'engagement du ministère de la Santé dans le soutien aux associations s'est effrité depuis ces deux dernières années (je serais tenter de dire que cela ne nous concerne pas vraiment puisque nous n'avons pas reçu de subvention de leur part depuis plusieurs années, malgré nos démarches faites à plusieurs reprises, notamment pour notre Fond d'Aide Rapide et pour notre serveur Internet ; certaines n'ont même suscité un courrier de réponse !). Cela est particulièrement malsain pour les associations qui reçoivent le

B.16. Pétition Contre Plusieurs Formes D'exclusion, et Pour le Soutien à la Luite Contre le SIDA et Contre

Écrit par Administrator

Lundi, 16 Novembre 2009 03:18 - Mis à jour Jeudi, 28 Janvier 2010 05:51

plus de subventions (ce ne sont d'ailleurs pas forcément celles qui participent le plus à l'aide directe aux malades ... cf. ****).

C'est notamment le cas de l'association AIDES qui nous a transmis, au début de l'année, sa "Pétition pour sauver ARC EN CIEL" (l'association POSITIFS a, bien entendu, répondu à cette pétition et transmis une quarantaine de signatures).

ARC EN CIEL mène une des actions les plus intéressantes de l'association AIDES : il s'agit d'une structure d'accueil et de soutien des personnes séropositives en Île de France (des repas sont servis aux plus démunis, différentes activités conviviales sont proposées). Il est cependant regrettable que cette activité, émanant d'une association nationale, ne puisse s'adresser à des personnes résidant dans d'autres départements.

Toujours est-il que le Conseil d'Administration de AIDES Île de France a décidé le 17 janvier 2000 de ne plus financer ARC EN CIEL ; ce qui, par voie de conséquence, risque d'entraîner sa fermeture. Cette situation résulte avant tout de la restriction des subventions de l'État.

Mais nous pensons, à POSITIFS, qu'elle découle aussi d'un excès dans l'utilisation des subventions que reçoit AIDES pour des actions qui ne sont pas des aides directes aux malades du Sida, et en particulier le financement des nombreux emplois salariés qui ont été créés dans cette association depuis sa création. Et cela ne se limite pas qu'à AIDES Île de France, mais aussi aux autres fédérations de AIDES sur certains départements, et surtout à AIDES Nationale (la structure de cette association est constituée de telle manière qu'il existe des financements distincts selon les différentes structures). Quelques autres associations sont dans ce cas.

**

Division sida, Direction générale de la Santé, Direction de l'action sociale
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
8, avenue de Ségur, 75350 Paris 07 SP
Tél : 01 40 56 56 01 ou 95, Fax : 01 40 56 56 20
E-mail : dgs-ds@sante.gouv.fr

Écrit par Administrator

Lundi, 16 Novembre 2009 03:18 - Mis à jour Jeudi, 28 Janvier 2010 05:51

D'ici quelques jours, le serveur Internet de l'association POSITIFS, qui est géré uniquement par des bénévoles et qui ne reçoit aucune subvention (même pas pour le minimum de frais qu'il occasionne - de l'ordre de 1 500FF/mois - qui sont réglés par certains membres de l'association car POSITIFS n'en a pas les moyens !) doit atteindre 1 million de connexions.

Les Sites Internet listés en page 159 de l'ouvrage cité plus haut :

- [Act-Up](http://www.actupp.org) (http://www.actupp.org)
- [Aides](http://www.aides.org) (http://www.aides.org)
- [Arcat-sida](http://www.arcat-sida.org) (http://www.arcat-sida.org)
- [Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé](http://www.ccne-ethique.org) (http://www.ccne-ethique.org)

- [Centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida](http://www.ceses.org) (http://www.ceses.org)
- [Coordination nationale des réseaux ville-hôpital](http://www.cnr.asso.fr) (http://www.cnr.asso.fr)
- [Crips](http://www.lecrips.net) (http://www.lecrips.net)
- [Revue Transcriptase](http://www.lecrips.net/webidf/partenaires) (http://www.lecrips.net/webidf/partenaires)
- [Site suisse sur le sida](http://www.hivnet.ch) (http://www.hivnet.ch)
- [Site de l'institut de veille sanitaire](http://www.rnsp-sante.fr) (http://www.rnsp-sante.fr)
- [Site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité](http://www.sante.gouv.fr) (http://www.sante.gouv.fr)
- [Actions Traitements](http://www.services.worldnet.fr/acttreat/) (http://www.services.worldnet.fr/acttreat/)
- [Ensemble contre le sida](http://www.sidaction.org) (http://www.sidaction.org)
- [Site francophone pour les praticiens](http://www.sidanet.asso.fr) (http://www.sidanet.asso.fr)
- [Sol En Si](http://www.solensi.asso.fr) (http://www.solensi.asso.fr)
- [Onusida](http://www.unaids.org) (http://www.unaids.org)
- [Site des associations françaises de lutte contre le sida](http://www.vih.org) (http://www.vih.org)

Concernant le FAR, le bilan de ce fonds d'aide est publié sur notre serveur Internet en B.8-E.29 (il est actualisé le plus régulièrement possible dans de nouvelles rubriques).

Nous allons publier très prochainement sur notre serveur Internet un rapport dont le titre provisoire est le suivant : "Motifs invoqués par des institutions départementales et régionales pour ne pas financer le Fond d'Aide rapide (FAR) de l'association POSITIFS : détail et discussion. Propositions".

Ce rapport a été établi à la suite de plus de 200 demandes de subventions effectuées au cours de l'année dernière par l'association POSITIFS, auprès de toutes les DDASS, Conseils généraux, Conseils régionaux et Conseils économiques et sociaux de France. Nous avons reçu près de 100 réponses et nous avons dû établir une vingtaine de dossiers de demandes de subvention. Mais aucune subvention n'a pu être obtenue pour l'instant.

Ce rapport montre, entre-autre, à quel point l'implication de ces institutions, censées représenter les Français, est limitée et est devenue obsolète ; de nombreux motifs avancés pour ne pas participer au financement du FAR sont très discutables et même contradictoires. Et parmi les quelques financements réalisés par ces organismes, on s'aperçoit que ceux qui concernent l'aide directe aux malades sont peu nombreux.

Le financement d'actions concernant la prévention est certes louable, mais il devient excessif, et exclusif, lorsque, parallèlement, très peu d'actions d'aides directes aux malades sont subventionnées par ces organismes (ce qui pourrait s'expliquer, d'après certains, par le fait que le Sida ne fait plus la une de l'actualité et que, parmi les électeurs, les séropositifs constituent un faible pourcentage...

QUE LES INTERNAUTES QUI LE SOUHAITENT N'HÉSITENT PAS À RÉAGIR AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ:

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Écrit par Administrator

Lundi, 16 Novembre 2009 03:18 - Mis à jour Jeudi, 28 Janvier 2010 05:51

<http://www.sante.gouv.fr>

Division sida

E-mail: dgs-ds@sante.gouv.fr

MODÈLE DE PÉTITION CONSEILLÉ PAR L'ASSOCIATION POSITIFS A JOINDRE AVEC LE TEXTE CI-DESSUS:

Nous vous transmettons un texte publié sur le serveur Internet.

Nous souhaitons que vous vous penchiez sur les différents sujets abordés dans ce texte et que vous fassiez état de vos réflexions à l'association POSITIFS

BP 230, 75865 Paris cedex 18
Fax : 01 49 82 72 55

Formule de politesse et signature

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE SOUTIEN